Année. — N° 165

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 22

Abonnem. 3 m. 6 m. 1 an
Belgique, Hollande
et Luxembourg 11.00 22.00 40.00
France ... 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.00 62.00

« SOUVENIR, C'EST SERVIR »

Journal de Roubaix

« SOUVENIR, C'EST SERVIR »

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 165

DIMANCHE
13
JUIN 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
22, rue Carnot, Tourcoing

Un Projet important pour les Régions libérées : l'Energie électrique à haute tension

CHRONIQUE

PÈRE ET FILS

Le Fils. — Bonjour, père.

Le Père. — Bonjour, mon petit.

Le Fils. — Oh! ton petit! Tu m'as regardé par le gros bout de la lorgnette. Je vais sur trente-deux ans, j'ai ma situation et je suis marié.

Le Père. — Tu restes mon petit quand même.

Le Fils. — La force d'une vieille habitude...

Le Père. — Et le besoin de donner à quelqu'un ce nom puéril. Ah! Si j'avais un petit-fils, ce n'est plus toi que j'appellerais mon petit. Enfin... Rien de nouveau!

Le Fils. — Que veux-tu qu'il y ait de nouveau dans un ménage aussi tranquille que le nôtre!

Le Père. — Quoi de nouveau! Un nouveau-né. Après deux ans de mariage, ce ne serait que naturel. Aucune espérance

Le Fils. — Si. L'espérance qu'il n'y aura pas de nidée des espérances.

Le Père. — Tu n'as pas le droit de dire cela.

Le Fils. — Pourquoi donc? Angèle et moi nous vivons très heureux dans un charmant tête-à-tête. Puisque nous nous aimons, nous nous suffisons l'un à l'autre. Alors, à quoi bon compliquer notre vie en nous offrant le luxe de la paternité.

Le Père. — Le luxe!

Le Fils. — Mais oui, c'est un véritable luxe aujourd'hui d'avoir des enfants.

Le Père. — N'exagérons rien. Si la vie est chère, l'effort du travailleur est mieux rémunéré que jamais.

Le Fils. — Et si je te disais que de notre part c'est une décision bien arrêtée, que nous ne voulons pas d'enfants.

Le Père. — Je te répondrai que tu es fou.

Le Fils. — Bon!

Le Père. — Il n'y a pas d'autre mot. De sa propre volonté, après mûre réflexion, froidement, ne pas vouloir d'enfants, c'est tout simplement se suicider dans sa postérité. Emile! Et si ta mère et moi nous avions décidé comme toi, si nous avions refusé toute descendance!

Le Fils. — La discussion d'aujourd'hui n'aurait pas eu lieu, voilà tout.

Le Père. — Mais cette discussion, j'aurais probablement eu à la soutenir avec mon père qui ne badinait pas avec les saines traditions de ses aïeux. L'espoir d'une natalité future est la base même de toute idée de famille. On ne donne la vie que pour qu'elle soit perpétuée.

Le Fils. — Oh! père! Tu te lances dans la métaphysique.

Le Père. — Je t'exprime simplement ce que je ressens. Crois-moi bien, Emile, les pères se dévouent de tout cœur à leurs enfants pour connaître plus tard en récompense de leurs peines la joie de voir se perpétuer la race qu'ils ont contribué à rendre forte. La famille est un temple où chacun alimente tour à tour le feu qui ne doit pas s'éteindre.

Le Fils. — Et ce feu!

Le Père. — Ce feu, c'est la jeunesse et c'est la vie. Transmettre la vie comme un don fragile que vous avez reçu et qu'il ne faut pas laisser anéantir.

Le Fils. — Mais, père, c'est ennuyeux d'élever les enfants. Ça crie, ça nécessite mille petits soins, ça prive d'aller au théâtre le soir.

Le Père. — Je sais tout cela. Nous nous en sommes aperçus, en l'élevant. Toi aussi, Emile, tu as été un tout-petit, tu as crié, tu nous as retenus à la maison. Nous l'avons fait homme cependant. Fais-nous ta dette : donne le jour à ceux qui seront nos petits-enfants.

Le Fils. — Bizarre paiement d'une dette.

Le Père. — C'est pourtant la seule manière d'être assurés que tu te rendras compte de la reconnaissance filiale que tu nous dois.

Le Fils. — Comment cela?

Le Père. — Celui qui n'élève pas d'enfants ne sait pas comprendre la peine qu'il a donnée autrefois à ses parents. C'est seulement quand on est père à son tour qu'on commence à ouvrir les yeux sur les difficultés et sur le mérite du métier de père. Et quand ce ne serait que pour cela, j'aurais le droit de te demander...

Le Fils. — Père, je n'ai pas le courage de te laisser poursuivre plus longtemps ton plaidoyer.

Le Père. — Tu te rends.

Le Fils. — N'as-tu pas deviné que ta cause était gagnée d'avance?

Le Père. — Gagnée!

Le Fils. — Mais oui... Grand-papa. Grand-Papa, entends-tu!

Le Père. — Et tu ne me disais pas!!

Le Fils. — Je n'aurais même pas dû te le dire encore. Angèle va me gronder. Elle aurait tant voulu avoir elle-même, la première, le plaisir de t'annoncer la belle espérance!

Gto Dorrez.

INFORMATIONS

M. POINCARÉ A L'ASSOCIATION DES LORRAINS DE PARIS

Paris, 12 juin. — Les Lorrains de Paris ont tenu leur assemblée générale dans le but de réorganiser leur société et de lui donner une orientation nouvelle en demeurant fidèles aux traditions lorraines et en orientant les efforts de la société du côté des intérêts économiques, financiers et intellectuels.

M. Raymond Poincaré, président de la société, a prononcé une allocution dans laquelle, en termes élevés, il a célébré le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France et formulé des vœux pour leur prospérité. Il a été longuement applaudi.

UNE RÉCOMPENSE BIEN MÉRITÉE

Le jeune Julien-Martial Moreau vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole. Au début de la guerre, âgé de treize ans, il s'engagea d'une façon parfaite la charge de son père tué à l'ennemi, et utilisé à Mauroux (Seine-et-Oise). En 1918, il perdit sa mère et continua à diriger seul la ferme, tout en venant en aide à sa jeune sœur, âgée de six ans, et à son petit frère, âgé de dix ans.

UN TARIF SPÉCIAL SUR LE CHEMIN DE FER POUR LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SPORTIVES

Paris, 12 juin. — M. Henry Paté, député, président de l'Office national des sports, a reçu du ministère des Travaux publics communication d'une lettre par laquelle les Compagnies de chemin de fer lui annoncent qu'elles consentiront prochainement à l'homologation un tarif spécial en faveur des membres des Sociétés de sport agréées par le ministère de la Guerre.

RÉCEPTION CAPITALE D'UN ARBITRE A RETHEL

Rethel, 12 juin. — Rethel, l'arbitre du match Hogan, a été intronisé ce matin.

LA PROPAGANDE SOCIALISTE

Paris, 12 juin. — L'« Humanité » publie l'information suivante : Le parti socialiste organise pour le samedi 19 et dimanche 20 juin, deux journées de propagande. Il convoque ses ministres, députés, conseillers généraux et municipaux de la C.G.T., dans les milieux ruraux de ses départements. Elle a prévu Rete Aux différentes organisations des meetings.

M. PERICAT ARRÊTÉ A MILAN

Paris, 12 juin. — M. Péricat, du syndicat du bâtiment, ancien secrétaire du monitor de délégués syndicalistes, extrémiste des plus violents, qui avait disparu de la circulation depuis plusieurs mois, s'était réfugié en Italie. On annonce qu'il vient d'être arrêté à Milan.

ARRESTATION D'UN COMMERÇANT AVIGNONNAIS POUR DISSIMULATION DE BÉNÉFICES DE GUERRE.

Avignon, 13 juin. — M. Clément Gilles, fabricant de vêtements, a été conduit à la maison d'arrêt, pour dissimulation de plus de 500.000 francs sur les bénéfices de guerre.

UN NOUVEL ATTENTAT CONTRE LENINE

Le dictateur est légèrement blessé

Reval, 12 juin. — On télégraphie de Helsingfors qu'un nouvel attentat a été commis par un garde rouge contre Lénine. Le dictateur bolchevik a été blessé à la main.

UN REMORQUEUR BRITANNIQUE COULE

Seize noyés

Amsterdam, 12 juin. — Le remorqueur britannique « Botwell » a heurté une mine et a coulé au large de l'île Terschilling. Il y a 16 noyés, sauf le capitaine.

L'AIDE DE L'ANGLETERRE EN FAVEUR DES PAYS DÉVASTÉS

Londres, 12 juin. — Le « Times » reproduit aujourd'hui l'opinion exprimée par le lord-maire et par plusieurs maires des grandes villes d'Angleterre à ses différents correspondants, au sujet de l'appel fait ces jours derniers en faveur des régions dévastées de France et de Belgique. Tous, dit-il, se déclarent en faveur de ce mouvement et promettent leur coopération.

LA PROCHAINE RÉCOLTE DES BETTERAVES EN BOHÊME

Prague, 12 juin. — La situation des betteraves est très satisfaisante, grâce au temps jusqu'à présent très favorable. Les stocks anciens destinés à l'exportation, sont déjà dès entièrement vendus. La commission des sucres autorisée à soutenir les marchés, n'a pas encore pris de décision, en ce qui concerne la vente de l'excédent de la provision de la prochaine campagne, mais dès maintenant, les demandes de l'étranger sont très nombreuses.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Les résultats définitifs

Berlin, 12 juin. — La « Freiheitt », organe des indépendants, donne comme définitifs les résultats des élections suivants :

Nombre des députés élus, 461, se répartissant ainsi : socialistes indépendants, 80; socialistes majoritaires, 111; conservateurs nationalistes, 66; conservateurs modérés, 61; communistes, 2; démocrates, 45; centre, 67; guelfes, 3; chrétiens fédéralistes, 21; ligue des paysans bavarois, 4.

M. Muller va essayer de former le Cabinet

Berlin, 12 juin. (Officiel). — M. Ebert a chargé le chancelier Muller de former le Cabinet.

Les socialistes indépendants refusent leur collaboration

Berlin, 12 juin. — Les socialistes indépendants, sollicités par M. Muller, ont refusé leur collaboration, précisant qu'ils n'accepteraient la responsabilité du pouvoir que dans un cabinet où ils auront la majorité.

VOIR, page 2,
NOS DÉPÊCHES
de la Dernière Heure

LES QUOTIDIENNES

NATIONALISATION ET ÉTATISME

Deux mots qui signifient à peu près la même chose et qui couvrent la même marchandise socialiste. Il y a longtemps que dans ces colonnes on a montré les défauts, les erreurs et les résultats désastreux de ces deux systèmes dont le premier est si cher à M. Jouhaux.

Au moment où des rêveurs et des utopistes dangereux voudraient passer de la théorie à la pratique collectiviste, il est bon de mettre sous les yeux du public qui trop souvent se laisse prendre aux mots, les résultats des expériences récentes de nationalisation et d'étatisme.

On vient justement de publier quelques chiffres qui sont une éloquente et irréfutable réplique aux assertions osées et aux affirmations peu solides des chefs syndicalistes. Ils sont à méditer.

Au Canada, la mise en œuvre des forces hydrauliques par des groupements non industriels, a pris, d'après le supplément de l' « Information », un développement considérable au cours des dernières années. Au 1er janvier 1919, sur un total de 1 million 844.751 chevaux installés, 400.257, soit plus d'un cinquième, relevaient des municipalités ou provinces canadiennes. Or, les statistiques du service officiel des Forces hydrauliques du Dominion relèvent l'infériorité manifeste des exploitations officielles sur les exploitations privées. Les premières emploient, pour un même rendement, trois fois plus de personnel que les secondes. Malgré de très fortes majorations de leurs tarifs, les usines municipales sont pour la plupart en déficit. Le public paie plus cher son électricité et est encore obligé, au moyen d'impôt, de boucher les trous creusés dans le budget municipal ou provincial par les exploitations collectives.

Et comme l' « Information » le fait très justement remarquer, ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans ces statistiques, c'est qu'elles portent sur des expériences qui correspondent au vœu formulé par nos leaders syndicalistes. Il ne s'agit pas ici de stations centrales d'Etat, mais d'entreprises gérées par les représentants des villes ou des provinces, c'est-à-dire des consommateurs, et simplement contrôlées par le gouvernement, comme le préconisait M. Jouhaux.

D'autre part, on apprend que l'exploitation fédérale des P. T. T. aux Etats-Unis pendant la guerre, se solde par un déficit de 14.005.665 dollars et qu'un crédit de cette somme doit être voté pour liquider la situation.

Enfin, depuis que les chemins de fer australiens sont gérés par l'Etat, on a constaté un état de « non progression » dans leur développement. Dans le Queensland, l'autorité du ministre des Transports est battue en brèche par celle des syndicats, qui sont les véritables maîtres du trafic.

Ces exemples et ces résultats sont loin, comme on le voit, de prouver la supériorité du régime non industriel et ils doivent faire réfléchir ceux qui, avec une imperdonnable légèreté, voudraient tenter, en France et en Angleterre, des expériences d'étatisme et de nationalisation.

Charles Aubert.

CHOSES & AUTRES

Deux prophètes de notre victoire.

Le premier fut Ludendorff. Nous n'avons connu que récemment, et par lui-même, le rapport qu'il adressa au Kaiser, le 1er octobre 1914, après notre victoire de la Marne, disant que « l'Allemagne, vaincue sur la Marne, avait perdu la guerre ».

Le second fut le général marquis de Valdiera, alors ambassadeur d'Espagne à Paris, qui, après avoir parcouru et étudié le champ de bataille, écrivit à son gouvernement : « L'Autriche et l'Allemagne ne peuvent plus gagner la partie. La bataille de la Marne a été le tropique où le soleil de leur fortune a fait demi-tour. »

La phrase est un peu « méridionale », mais elle montre que ce général espagnol avait vu juste.

* *

Simplicité?

Il y aura prochainement, à Paris, une journée ou une soirée « des salopettes », où des musiciens très bien s'ingénieront de lancer, par une manifestation mondaine, la mode de la cotte bleue et de la salopette de même couleur. Il faut savoir que, dans certains vestiaires, la « cotte », c'est le pantalon, et la « salopette », le bourgeron-blouse. Les snobs s'amusent.

Cette appellation de salopette n'est pas d'une élégance extrême. Ni le dictionnaire de l'Académie, ni celui de Littré ne l'admettent.

Seul, le vieux grammairien de la Restauration, Napoléon Landais, donne une place à la « salopette » dans son lexique, et il la définit : « Petit tablier de toile qu'on attache aux enfants au-dessous du menton pour qu'ils ne salissent pas leurs habits ».

Au temps jadis, on appelait ça une « bavette ».

Espérons que ce n'est pas une bavette que les disciples de M. Alexandre Duval vont tracer. Ils ont tout de même passé l'âge de cet affiquet.

* *

L'esprit français.

La direction de la Comédie-Française poursuit, sous l'ancien régime, pour mettre à la raison les artistes récalcitrants, des moyens qu'elle n'a plus aujourd'hui.

A la suite de quelques incartades, Mlle Clairon fut condamnée à aller faire un petit séjour à Fort-l'Evêque.

S'adressant à l'officier qui la venait prendre pour la mener en prison, elle dit, avec un beau geste tragique :

— Je cède à la force; mais le Roi, qui peut tout sur ma liberté, ne peut rien contre mon honneur!

— Evidemment, riposta l'officier; là où il n'y a rien, le Roi perd ses droits!

* *

Ce qui fait que les gens qui ne savent pas sont si péremptoires, c'est qu'ils se meurent dans l'absolu. Ceux qui savent, au contraire, ne se meuvent jamais que dans le relatif.

* *

La meilleure tactique pour entraîner les âmes au bien, c'est de les inonder des ardentes effusions de la bonté; il nous faut rendre heureux ceux que nous voulons rendre meilleurs.

NOS COLONIES

M. DANIEL-VINCENT GOUVERNEUR DU MAROC?

Paris, 12 juin. — Le bruit court depuis quelque temps que le général Lyautey va quitter le gouvernement du Maroc et qu'il aura pour successeur un civil.

Parmi les noms mis en avant, on cite celui de M. Daniel-Vincent, député du Nord, ancien ministre de l'Instruction publique.

Un démenti

L' « Echo de Paris » croit pouvoir affirmer qu'il n'est nullement question du départ du général Lyautey du Maroc, où il restera tant qu'il voudra. Par contre, on croit savoir que les postes les plus élevés d'Algérie et de Tunisie changeraient prochainement de titulaire.

UN SOUS-SECRÉTARIAT DE L'AFRIQUE DU NORD

Paris, 12 juin. — Plusieurs journaux reproduisent une information annonçant qu'on songerait, en haut lieu, à créer un sous-secrétariat de l'Afrique du Nord, dont M. Benazet prendrait la direction.

LE REMPLACEMENT DE M. FLANDIN

Paris, 12 juin. — On annonce que le remplacement de M. Etienne Flandin, sénateur de l'Indre, comme résident général de Tunisie, est d'ores et déjà décidé.

Le Budget de 1920 à la Chambre

Paris, 12 juin. — Présidence de M. Arago. M. Honnorat est au banc du Gouvernement.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Daniel Daniel s'élève contre le monopole de l'enseignement, tandis que M. Brache réclame une réforme sérieuse de l'état de choses actuel permettant aux fils de travailleurs d'accéder à tous les échelons de l'Université. Après de vives protestations contre le système collectif proposé par M. Brache, la discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 20 sont adoptés sans grande débats.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 12 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Raoul Péret. M. Honnorat est au banc du Gouvernement.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Chambre discute le budget de l'Instruction publique. M. Herriot demande la création de plusieurs chaires; puis les chapitres 21 à 23 sont adoptés, ce dernier avec des relèvements de crédits de 40.000 et 500.000 fr. demandés le premier par le professeur Pinard pour l'aménagement de la Faculté de médecine de Paris, et le second pour l'achat d'un gramme de radium pour l'Université.

Les chapitres suivants sont adoptés jusqu'au 28. Au chapitre 29, M. Barrès soutient un amendement tendant à permettre la création en langue française d'une documentation scientifique, rendant compte des travaux de laboratoire.

Le Ministre accepte la prise en considération au moins partielle de l'amendement de M. Barrès et dit que l'on pourrait admettre un relèvement de 200.000 francs.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Finances accepte ce relèvement. Après de brèves interventions de MM. Herriot, Daudet et Ramail, tous les chapitres du budget de l'Instruction publique sont adoptés.

La séance est levée à 19 h. 30. Séance lundi.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

UN CABINET GIOLITTI

Rome, 12 juin. — On annonce que le ministère Giolitti peut être considéré comme virtuellement constitué.

M. GIOLITTI

Les journaux donnent, en attendant, une liste des futurs ministres :

MM. Giolitti, président et intérieur; Sforza, affaires étrangères; Bonomi, trésor; Nitti, finances; Meda, trésor; Gentile, instruction; Micheli, agriculture; Beali, travaux publics; Corradini, guerre; Merli, marine; Meda, justice; Alessio, travaux publics; Labriola, industrie; Bertolini, terres libérées; Camera, postes et télégraphes.

LES CONGRÈS

Le Congrès des Maires de France à Paris

LES VŒUX ADOPTES

Paris, 12 juin. — La troisième séance du Congrès des Maires de France s'est ouverte sous la présidence de M. Lesgroux, maire de Beauvais. L'assemblée a procédé à l'élection du bureau de l'Association.

M. Tersquem, maire de Dunkerque, a été nommé vice-président.

M. Gérard, maire de Dijon, fait adopter un ordre du jour, par lequel les maires décident de refuser de présenter au vote des Conseils municipaux des demandes de l'Etat ou paiement d'indemnités supplémentaires aux fonctionnaires, notamment de la police.

M. Duquesnoy, maire de Calais, fait adopter un vœu, tendant :

1° A la transformation en allocation mensuelle de pain cher payable aux intéressés en même temps que les allocations dont ils bénéficient déjà des tickets de pain à prix réduit;

2° A ce que l'Etat ouvre aux villes des crédits correspondants au nombre de tickets délivrés afin que les communes ne soient pas obligées de faire des avances de fonds à l'Etat.

M. Tersquem, maire de Dunkerque, a fait une analyse critique de la situation des communes au point de vue fiscal et on adopte un vœu tendant :

1° A ce que les communes recouvrent une partie des impôts perçus par l'Etat ou qu'elles soient autorisées à voter des centimes sur les nouvelles taxes en remplacement des centimes additionnels aux quatre contributions et dans les limites que fixerait le législateur, excepté en ce qui concerne la part des communes dans le chiffre d'affaires, lequel reste indépendamment fixé à 10 0/0;

2° Laisser aux communes la possibilité de s'imposer après une délibération du Conseil municipal, avec la seule approbation de l'autorité compétente pour approuver le budget, toutes taxes équitables nécessaires pour équilibrer leur budget.

A la fin de la séance, on a adopté un vœu de M. Tersquem, tendant à la création d'une médaille pour récompenser le personnel des services municipaux ayant fourni vingt-cinq ans de service.

Le Congrès de la Mutualité et de la Coopération agricoles

Paris, 12 juin. — M. Ricard, ministre de l'Agriculture, a ouvert, au Musée social, le huitième Congrès national de la mutualité et de la coopération agricoles.

De nombreux délégués des caisses de crédit, des syndicats, des coopératives et des mutuelles, venus de tous les points de la France, assistent à ce Congrès.

Après un discours du ministre, qui a dit l'intérêt qu'il porte à la coopération agricole et, d'une manière générale, à la mutualité, M. Descours-Desacres a donné lecture d'une étude sur les Chambres d'agriculture dans leurs rapports avec les Associations agricoles et sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 25 octobre 1919 sur les Chambres d'agriculture.

Le Congrès, à ce sujet, a adopté plusieurs vœux.

La clôture du Congrès international du coton

Zurich, 12 juin. — Dans sa séance de jeudi après-midi, le Congrès international du coton s'est occupé de la question du change. Il ressort de la discussion, qu'on doit s'efforcer de ramener peu à peu le cours du change au pair, et pour cela, favoriser l'augmentation de la production, faciliter les exportations, améliorer les conditions des transports.

Au cours de la séance de vendredi matin sous la présidence de sir Herbert Dixon (Angleterre), l'assemblée a examiné la question des études scientifiques dans la fabrication et les conditions économiques de l'industrie du coton.

Le Congrès a décidé ensuite la reprise de l'activité du tribunal de conciliation. La Suède a été désignée comme lieu du prochain Congrès, qui doit avoir lieu en 1922.

Le Congrès des Vétérans des Armées de Terre et de Mer

Paris, 12 juin. — Le Congrès des Vétérans des Armées de terre et de mer et des soldats de la grande guerre, a continué, ce matin, ses travaux. Il a discuté et approuvé le rapport de quatre commissions (élections, recrutement, propagande, propositions et vœux divers).

Un Projet d'un Réseau DE TRANSPORT d'Energie Electrique à haute tension DANS LES RÉGIONS LIBÉRÉES

Paris, 12 juin. — Une entrevue a eu lieu entre M. Mathieu, inspecteur général des travaux publics et les représentants des sept grandes Compagnies qui doivent, avec l'Etat, constituer la Société pour le secteur du Nord du réseau de transport d'énergie électrique à haute tension dans les régions libérées.

M. Mathieu leur a remis un projet de cahier des charges et de convention en ce qui concerne le réseau du secteur du Nord en leur demandant une réponse dans la huitaine, vu l'urgence.

On sait qu'il s'agit du projet de loi adopté par la Chambre des députés le 19 octobre 1919 autorisant l'établissement par l'Etat d'un réseau de transport d'énergie électrique à haute tension dans les régions libérées. Ce réseau comprendra trois secteurs : Nord, Ardennes et Alsace.

Le projet est venu devant le Sénat, et la Commission des finances, chargée de donner un avis d'urgence, a suspendu, mardi dernier, lecture du rapport de M. Milan, sénateur de la Savoie, qui s'est spécialisé dans les questions hydrauliques et d'électricité qui intéressent particulièrement sa région.

La Commission a ajourné la discussion, estimant que les garanties financières nécessaires n'ont pas été prises par la Chambre et qu'elles ne sont même pas envisagées par le projet et que voter le texte tel qu'il est arrivé au Sénat, c'obligerait à donner au blanc-seing sans aucun contrôle du Parlement, à l'administration, pour l'emploi de 135 millions prévus pour l'exécution du projet.

La Commission sénatoriale des finances a, en conséquence, demandé à son rapporteur de lui fournir des renseignements sur les conventions à intervenir avec les nouveaux concessionnaires.

La nécessité qui s'impose de poursuivre la création du réseau n'est pas douteuse, ainsi qu'il a été démontré à la Chambre; la seule question des garanties financières a arrêté la Commission sénatoriale.

En ce qui concerne l'exploitation du réseau par une régie intéressée, elle veut en effet connaître les modalités qui seront adoptées. Elle désire que le cahier des charges et le projet de convention soient annexés à la loi, comme cela se fait généralement en matière de travaux publics pour les entreprises de grande importance; cependant les travaux sont déjà en cours d'exécution : 69 millions 300.000 fr. y en ont déjà été affectés. Il importe que ces travaux, d'une extrême urgence, pour permettre aux régions libérées de reprendre leur activité, soient poussées vigoureusement, tout retard peut être extrêmement préjudiciable; la dépense est évaluée à 135.000.000 fr., dont qu'il a été dit à l'article 5 du projet. Le Crédit National pourrait fournir les sommes nécessaires jusqu'à ce que le Parlement l'ait définitivement adoptée et ait décidé s'il y a lieu d'instituer une régie intéressée dans laquelle l'Etat aurait une part.

En effet, en terme de l'article 2 les réseaux seraient exploités par une Société anonyme à capital variable constituée par les groupements de producteurs d'énergie électrique. Cette société serait administrée par un Conseil dans lequel l'Etat aurait des représentants en nombre proportionné à sa participation dans les dépenses de premier établissement. En tout état de cause l'Etat serait représenté au Conseil d'administration dont le président serait désigné par le ministre des Travaux publics. Une part des bénéfices serait réservée à l'Etat, dans la mesure qui serait fixée dans les conventions à intervenir entre l'Etat et les sociétés.

L'approbation de la convention et des statuts de la société serait réservée à un autre décret du Conseil d'Etat. Enfin aux termes de l'article 5 les dépenses seraient supportées soit par l'Etat, soit par la collectivité et les sociétés d'énergie électrique intéressées groupées entre elles et associées en vue avec l'Etat.

Le contrat à intervenir dans ce dernier cas serait soumis à l'approbation du gouvernement par décret rendu en Conseil d'Etat.

La Commission sénatoriale des finances attend donc la décision des représentants des sept grandes Compagnies avant de donner son avis financier.

LA VAGUE DE BAISSE

La propagande à Paris pour la baisse

Paris, 12 juin. — Les journaux reproduisent un papillon du Comité national de prévoyance et d'économie invitant le public à n'acheter que l'indispensable, seul moyen de hâter la baisse. Ils estiment que cette attitude est la seule qui puisse donner de bons résultats.

M. Lecorbeiller, conseiller municipal, croit qu'elle entraînerait à bref délai les spéculateurs à sortir leurs stocks.

A Marseille

Marseille, 12 juin. — Les affaires ont été complètement arrêtées à la Bourse du commerce et certaines marchandises ne sont même plus cotées. Pour les graines, orges, avoines et maïs, le marché est nul; presque nul pour les graines concrètes après une chute de 300 à 290 francs. Les gros pois chiches très sont passés de 235 francs il y a un mois à 170; les pois verts cassés, de 210 à 195; les haricots de 220 à 190, tous ces prix restant purement nominaux. Dans les graines oléagineuses, les arachides décortiquées coromandel tombent de 315 à 210 et 195 pour les ordinaires.

Pour les huiles d'olive, « on ne parle plus d'affaires et le commerce est paralysé ». Marché nul pour les soies du Levant; marasme complet pour celles d'Italie.

Dans le Sud-Ouest

Bordeaux, 12 juin. — La agitation constatée dans les cours aux foires et marchés du Sud-Ouest persiste. A Pamiers, on a constaté, sur les prix pratiqués le 28 mai, une baisse considérable, sauf en ce qui concerne les bœufs gras. Elle est notamment de 1.000 à 1.500 francs sur les bœufs, de plus de 100 francs sur les porcelets.

Baisse générale, à la foire de Cajarc (Lot), sur les bestiaux et les denrées. Les veaux se sont vendus 4 fr. 25, les moutons 3 fr. 75 le kilo, poids vif.

A Bordeaux, où la viande de bœuf et de mouton conserve ses cours, le veau a fléchi de 0 fr. 50 par kilo.

Les volailles et lapins ont été particulièrement atteints par la baisse.

Les cours des œufs varient de 4 francs à 4 fr. 50 la douzaine.

Quant au beurre, on le trouvait à 5 francs le demi-kilo au marché de Civray. A Bordeaux, baisse de 0 fr. 50 par kilo.

Enfin, les vins de consommation courante ont subi à Bordeaux une diminution de prix qui dépasse souvent 25 francs la barrique de 225 litres.

La Liberté de l'Enseignement à la Chambre

Dans une des dernières séances de la Chambre, M. Guibal, député de l'Hérault, en un discours fort éloquent, a combattu le principe de l'unité d'école et conclu qu'il faudrait assurer l'égalité de traitement aux écoles libres et aux écoles de l'Etat. M. Guibal s'écrie :

Comme il serait beau, le pays dans lequel chacun aurait le droit de penser comme il veut penser, où chacun aurait le droit d'enseigner à son fils ce qu'il veut lui enseigner, et de choisir son éducateur sous le contrôle de l'Etat, promoteur des initiatives individuelles!

On a renoncé au cours de cette discussion de grandes et nobles idées. Il y a longtemps qu'un débat de ce genre ne s'était développé.

La Crise ministérielle en Autriche

On parle du docteur Otto Bauer

Vienne, 12 juin. — Les milieux socialistes de gauche recherchent une nouvelle coalition avec les chrétiens sociaux. On parle ouvertement de l'arrivée au pouvoir du docteur Otto Bauer.

Lettre de Bruxelles

LA SITUATION POLITIQUE. — UNE POUSSÉE RÉVOLUTIONNAIRE. — QUELQUES FAITS. — LE HAINAUT, TERRE D'EXPÉRIENCE. — FIN D'UN RÉGIME.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 11 Juin 1920.

On ne comprend guère la situation politique actuelle, me dit quelqu'un de bien renseigné. Le pays a besoin d'ordre et de direction. Le Gouvernement s'appuie sur deux éléments de désordre. Le socialisme et le flamingantisme. Une crise ministérielle intéressant les questions internationales en résulte. Le Parlement est le seul endroit du pays où l'on n'en parle pas. Mêmes, jeudi, à la Chambre, en parlant du traité hollando-belge, M. Segers, un des négociateurs belges à Paris, a pu en tirer dans une allusion à ladite crise.

Et voici que l'on apprend que M. Destrée, qui est exactement du même avis que M. Renkin sur ce traité, et qui le dit et le redit, ne songe pas à quitter le pouvoir. M. Destrée, n'est pas tenté à déposer son portefeuille; bien au contraire. Confidence, mon cher ami, qu'il y a autre chose sous les cartes politiques.

— Et ce quelque chose?

— Une poussée révolutionnaire. Examinons les faits.

1° Qui donc attaque, avec furie, M. Renkin, démissionnaire? « Le Peuple » et les flamingants.

2° Qui les blâme, M. Poullet, ministre des flamands et des flamingants, est-il développées à la Chambre, mercredi, sur le droit de grève dans les services publics! Les idées de M. Vandervelde, de M. Louis Bertrand, de M. de Brouckère, trois des chefs officiels du socialisme belge.

3° Qui a déposé le projet de réorganisation de la garde civique? M. Renkin. Et qui a combattu cette reconstitution avec une ténacité injurieuse? Les socialistes.

4° Qui veut de retirer ce projet, en annonçant qu'il n'était pas à la hauteur? Le Gouvernement.

5° Qui a maintenu, malgré les socialistes, M. Dumolosseau, au poste de Gouverneur du Hainaut? M. Renkin, et qui a déjà réclamé du successeur de M. Renkin, en termes pressantes, la mise à pied du dit Gouverneur? Les socialistes.

6° Qui a causé le véritable mouvement révolutionnaire de « La Bourse »? Les flamingants.

7° Qui annonce une grève générale révolutionnaire parce que non motivée, pour le 1er juillet? Les socialistes.

De tout quoi, il résulte que le départ de M. Renkin est tout simplement le résultat de la volonté socialiste et flamingante, de deux éléments révolutionnaires en premier chef et que l'unanimité des hommes d'ordre, en Belgique, prennent position pour M. Renkin, a tout simplement en le geste instinctif du noyé qui s'accroche à la bouée de sauvetage qu'il rencontre.

— Et comment la révolution peut-elle sortir de tout cela?

— Les flamingants qui se sont appuyés sur les boches pour réaliser leur programme, n'hésiteront pas à profiter d'un mouvement séditieux provoqué par les socialistes. Or, ce mouvement est en bonne voie d'organisation. Une province en Belgique est mûre pour l'explosion. C'est le Hainaut. Les forces de désordre y sont aussi puissantes et aussi organisées qu'on puisse le rêver. Elles viennent de mettre à Charleroi, en échec, deux de leurs élus, M. Brunet, Président de la Chambre, et M. Destrée, Ministre des Sciences et des Arts, recensés comme trop tolérants, trop courtois, trop patriotes. Contre l'organisation de ces forces désordonnées, la garde civique devait être à son tour une organisation d'ordre. La réorganisation de cette garde civique est suspendue.

Contre l'organisation des dites forces révolutionnaires, le Gouvernement du Hainaut, antisocialiste, était aussi un élément de défense sociale, parce qu'il peut requérir, le cas échéant, la gendarmerie et la police pour rétablir l'ordre menacé et qu'il a sous son contrôle et sa surveillance, les administrations communales.

Les socialistes veulent supprimer M. Dumolosseau pour le remplacer par un socialiste, de façon à avoir sous la main, toute l'administration du Hainaut. Et si vous n'oubliez pas que la police de sûreté publique, est entre les mains du Ministre de la Justice, M. Vandervelde, chef du socialisme belge, vous pourrez dire que, si les socialistes sur lesquels s'appuyait le Gouvernement actuel, obtiennent ce qu'ils veulent aujourd'hui, c'est-à-dire l'enterrement de la Garde civique et la démission de M. Dumolosseau, qui n'a pas voulu réaliser M. Renkin, tombé du pouvoir, le Hainaut révolutionnaire sera, complètement et définitivement, mûr contre-point ouvert, aux mêmes de la Révolution. Celle-ci sera, en fait et en droit, maîtresse de cette province.

Il suffira d'une étincelle pour la faire éclater et les flamingants n'attendent que l'explosion pour exploser à leur tour...

— Et quels moyens?...

Mon interlocuteur leva les bras au ciel et à la Chambre, dit-il, tout le monde a bouche cousue... Personne n'ose parler... Est-ce là fin d'un régime? En tout cas le projet de loi sur les bénéfices exceptionnels, adopté par la Chambre, viendra sous peu, devant le Sénat, qui ne lui paraît guère favorable. Le Gouvernement pourra notamment la question de confiance. Si le Sénat adopte, en conflit avec la Chambre, c'est la dissolution et de nouvelles élections. La parole sera plus aux urnes...

Rey.